

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, 15 janvier 2026

40 % des femmes ne participent pas encore ou pas régulièrement au dépistage des cancers du col de l'utérus : l'Institut national du cancer rappelle ses bénéfices

Chaque année en France, plus de 3 100 cancers du col de l'utérus sont diagnostiqués et environ 800 femmes décèdent la maladie¹. Pourtant, grâce à un dépistage régulier entre 25 et 65 ans, ce cancer pourrait être évité dans 90 % des cas. Associé à la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)², virus qui en sont à l'origine, il pourrait même être éradiqué. Réalisé aux intervalles recommandés, ce dépistage permet de repérer des lésions précancéreuses, avant qu'elles ne dégénèrent en cancer, ou un cancer à un stade précoce. Dans ce cas, les patientes bénéficieront de traitements moins lourds, avec moins de séquelles, et de meilleures chances de guérison. Pourtant, 40 %³ des femmes concernées ne réalisent pas ou pas régulièrement cet examen.

 **Je prends rendez-vous**
pour réaliser mon dépistage

À l'occasion de la 20^e semaine européenne de prévention et de dépistage des cancers du col de l'utérus, du 26 au 31 janvier, l'Institut national du cancer rappelle l'importance de ce dépistage et invite les femmes à prendre rendez-vous auprès de leur professionnel de santé sur jefaismondepistage.fr.

Les bénéfices d'un dépistage régulier pour la santé des femmes

Le dépistage permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus, de les surveiller ou de les soigner et ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer.

¹[Panorama des cancers en France 2025, édition 20 ans, Institut national du cancer](#).

²La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est recommandée aux filles et aux garçons entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage possible jusqu'à 26 ans.

³ En 2024, la participation au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus était de 60,9 %. [Source : Santé publique France](#).

Chaque année, ce sont 32 000 lésions précancéreuses qui sont ainsi détectées. Grâce au dépistage régulier, 9 cancers du col de l'utérus sur 10 pourraient être évités.

Si un cancer est détecté tôt, les chances de guérison seront plus importantes. Par ailleurs, les traitements pourront être moins lourds avec moins de séquelles. Par exemple la fertilité pourra être mieux préservée.

Aujourd'hui, 40 % des femmes ne réalisent pas ou pas régulièrement l'examen. Certaines d'entre elles ne se sentent pas concernées, notamment les femmes de plus de 50 ans dont le suivi gynécologique peut être moins régulier. D'autres parce qu'elles n'ont plus d'activité sexuelle, ou encore parce qu'elles n'ont pas de symptômes. Il est important de rappeler que le cancer du col de l'utérus se développe très lentement. Il peut apparaître plus d'une dizaine d'années après l'infection par un virus HPV. Aussi, réaliser l'examen dans les intervalles recommandés, de 25 à 65 ans, permet de lutter efficacement contre ce cancer.

LE DÉPISTAGE EN PRATIQUE

QUI ? Le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé aux femmes de 25 à 65 ans, qu'elles soient vaccinées ou non contre les papillomavirus humains (HPV).

COMMENT ? Il consiste en un simple prélèvement au niveau du col de l'utérus dont l'analyse dépend de l'âge (entre 25 et 29 ans : recherche de cellules anormales et entre 30 et 65 ans : recherche de la présence de virus HPV).

QUAND ? Pour être efficace, le dépistage doit être réalisé régulièrement dans les intervalles recommandés : tous les 3 ans entre 25 et 29 ans, après 2 tests réalisés à un an d'intervalle et dont les résultats sont normaux, puis tous les 5 ans de 30 à 65 ans.



Les femmes n'ayant pas réalisé l'examen dans l'intervalle recommandé reçoivent de l'Assurance Maladie une invitation à se faire dépister. Dans ce cas, l'analyse du test de dépistage est prise en charge à 100 % sans avance de frais sur présentation de l'invitation. Cette disposition vise à faire profiter du dépistage les femmes les plus vulnérables ou les plus éloignées du système de santé, de la prévention et du dépistage.

Prendre rendez-vous : les professionnels de santé habilités à réaliser l'examen

La diversité des professionnels de santé habilités à réaliser l'examen vise à garantir une équité d'accès à ce dépistage. Il peut être réalisé par un gynécologue, un médecin généraliste, ou une sage-femme. L'examen est aussi possible au sein d'un centre de santé, d'un centre mutualiste, d'un centre de planification ou encore dans les hôpitaux. Sur prescription médicale, il peut également être effectué dans certains laboratoires de biologie médicale.

Pour identifier rapidement l'un de ces professionnels de santé et prendre rendez-vous, l'espace d'information jefaismondepistage.cancer.fr offre un accès direct à 3 plateformes en ligne.

S'informer sur les bénéfices du dépistage : les outils mis à disposition des femmes

Permettre aux femmes une meilleure compréhension des enjeux et bénéfices de ce dépistage est nécessaire pour favoriser leur participation. Pour les accompagner, l'Institut national du cancer a développé plusieurs formats d'information : [dépliant, bande dessinée basée sur la méthode Facile à lire et à comprendre \(FALC\)](#) pour les personnes en situation de handicap, [chroniques sonores](#) enregistrées par des experts de l'Institut et des professionnels de santé, avec une déclinaison pour les départements d'outre-mer en langue créole ([Martinique, Mayotte, Guyane, Guadeloupe, La Réunion](#)), [vidéo d'animation...](#)

CHIFFRES CLÉS DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

- plus de 3 100 nouveaux cas diagnostiqués tous les ans (données 2023) ;
- environ 800 femmes décèdent de la maladie chaque année ;
- 200 000 tests anormaux par an dont 32 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses ;
- 55 ans : âge médian au diagnostic ;
- 63 % : taux de survie nette standardisée à 5 ans.

Pour en savoir plus :

[Consulter la rubrique dédiée au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus](#)
[Accéder à la rubrique sur la vaccination contre les HPV](#)

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

<https://www.cancer.fr/> ; [X](#)

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media
Lydia Dauzat
01 41 10 14 44

Chargée de relations presse
Juliette Urvoy
01 41 10 14 41

06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr